

en proclamant leur droit sans insister sur leurs devoirs. Voilà votre crime, économistes.

Toute erreur se résume dans une formule—la vôtre est la reproduction, de celle du serpent à nos premiers parents: Emancipez-vous. Vous serez nos égaux, *Sicut dii eritis*. De là l'insurrection, la désobéissance, l'esprit de liberté moderne—la révolution en permanence—la ruine.

Voilà où les faux économistes nous ont conduit.

L'on peut être riche, sans argent; Abraham fut un grand capitaliste, l'argent ne constitue pas la richesse, mais elle donne le moyen de s'en procurer, car tout consiste dans la vente, de l'échange—sans doute, que l'on peut acquérir autrement, par passation, par succession, etc—mais si vous n'avez rien à échanger, comment pouvez-vous vous procurer ce que vous n'avez pas? Alors vous travaillez, vous agissez, vous pensez, vous agitez pour vous procurer cet or, objet de tous vos vœux; il faut jouir.

Aussi la force des gouvernements se borne-t-elle à la connaissance de la faiblesse des gouvernés. Et, au lieu d'encourager le cultivateur, le sol,—ce vrai capital d'un pays,—les administrations n'aident que l'industrie, que les riches, car ceux-ci, en retour donnent de leur or. Avec un métal l'on remporte les élections et cinq ans durant, la royauté populaire est déléguée.

A brebis tondue, Dieu mesure le vent. Aussi l'habitant de nos campagnes, malgré les combinaisons, malgré les tarifs injustes à son égard, par son honnêteté, par son économie, par son travail, vient à bout d'élever sa famille: Heureux encore qu'il ignore tant de choses!

Si les fausses doctrines politiques et économiques n'allaient pas le perdre! oui, *Heureux qui croit que tout finit où finit son domaine*.

Economiste, vous êtes: la richesse se compose de matériaux d'or, et vous arrangez vos lois, vos règlements, vos faveurs, vos impôts pour favoriser la richesse! Que faites-vous du sol? et pour le sol? Vous le taxez, vous le surchargez, vous l'imposez, vous le ruinez.

Or, la terre, le sol, est la base, le fondement de la richesse nationale par excellence.

Ce sol devait payer au moins six par cent, et l'intérêt se mesure sur le profit du sol. La règle paraît si équitable que l'univers l'a adopté.

Partout où le cultivateur, le propriétaire sont pauvres, le sol est grévé, les nations sont sur la pente de la ruine. La France d'avant Louis XIV, en est une illustration frappante. Les grands seigneurs terriens, éblouis par les splendeurs de Paris et de la cour, séduits, par le roi, quittèrent leurs domaines. Ils firent des remollis, des jouisseurs, des nullités. La décadence s'en suivit. Rome avait commis la même méprise. Avec le laboureur, fort, énergique, nerveux, moral, la république gagnait ses batailles, conquérait le monde. Du moment que l'agriculture fut abandonnée aux mains des esclaves, l'énervement fut général et quand les barbares viendront, un coup de pied d'Odacré pourra faire voler en pièces le trône des Césars.

C'est qu'au travail du sol qui est un châtimement et une bénédic-

tion est attaché un arôme qui donne la force physique et la force morale. Vous l'oubliez trop, messieurs. La terre est le plus productif de tous les capitaux. Tyr. Nive n'avaient pas de terre. Où est la poussière de leur or? Que sont devenus tous les peuples exclusivement commerçants d'autrefois? La solitude, l'écho seuls répondent pour eux.

Cependant le monde marche et ne s'instruit pas! les mêmes erreurs flottent toujours. Ce qui a perdu l'antiquité vous perd, l'esprit de lucre, de gain, de richesse en dehors de la loi naturelle, en dehors de la loi du travail du sol. —"Tu mangeras ton pain à la peine de la terre arrosée de tes sueurs, à travers les ronces de sa malédiction, te produira encore assez pour ta subsistance.

(A suivre)

LA QUESTION DU BI-METALLISME

Cette question est d'une haute importance, et elle divise non seulement les économistes, mais encore les gouvernements de l'Europe. Une opinion assez accréditée, attribuée à l'adoption du monométallisme (monnaie exclusive en or) pour l'Allemagne, la dépréciation de prix subie depuis un certain nombre d'années par la plupart des marchandises, d'où la crise industrielle et agricole. Si l'or seul a cours en Allemagne et en Angleterre, il n'en est pas de même en Belgique, en France, en Italie, etc. Dans ces contrées, l'or et l'argent sont concurremment employés pour les échanges et comme monnaie légale. L'Amérique suit la même voie.

Il paraît que la question de prédominance entre les deux métaux est loin d'être vidée. Un moment, il a semblé que la baisse continue de l'argent allait la trancher en faveur de l'or, et que celui-ci ne tarderait pas à devenir partout l'unique étalon (standart) de la valeur. Mais la situation a brusquement changé en 1890.

L'an dernier, les Etats-Unis, loin de proscrire l'argent, ont donné une extension considérable au monnayage de ce métal, et le Sénat vient d'en décréter la liberté absolue. A la vérité, cette décision n'a pas encore force de loi. Elle doit préalablement être ratifiée par la Chambre des Représentants où les avis sont partagés. Mais l'impression produite en Europe par cette attitude des Etats-Unis a été telle que, dernièrement, plusieurs orateurs ont, au Parlement allemand, engagé le gouvernement impérial à adopter le bi-métallisme. Le gouvernement a refusé de se rallier à cette mesure; mais il a affaire à des adversaires tenaces, et il faut s'attendre à les voir revenir à la charge à la première occasion favorable. Ils auront raison, car l'une des principales causes de la crise, c'est la pénurie de métal monnayé par suite de la suppression de la frappe de l'argent dans les grands pays modérateurs de la circulation monétaire.

Le monométallisme peut être une vérité en théorie pure, mais, dans la pratique, c'est une chose désastreuse.

FALSIFICATION DU VIN

Les statuts de New York prohibent la fabrication et la vente de vins falsifiés, sous la qualification de vins purs provenant du jus fermenté du raisin frais ou d'autres fruits frais. On n'y comprend pas cependant sous le nom de falsification, l'addition d'une certaine quantité de sucre ou d'alcool pur dans certaines proportions ni une substance convenable que l'on doit nécessairement employer pour clarifier le vin pourvu que cette substance ne puisse nuire à la santé. Mais le vin dit pur doit contenir au moins soixante quinze pour cent de jus de raisin ou d'autres fruits frais.

La fabrication ou la vente d'un vin falsifié qualifié comme vin pur est possible d'une amende de \$200 à \$1,000 ou d'un emprisonnement de six mois à un an, ou même des deux peines réunies. Le délinquant encourt de plus une pénalité d'une piastre par chaque gallon de vin falsifié fabriqué, vendu ou offert en vente et la marchandise est déclarée injurieuse à la santé publique et détruite.

Le vin contenant au moins 75 pour cent de jus de fruits non séchés est le vin dit pur. Tout vin contenant de 50 à 75 pour cent de moût frais fermenté et d'autre part étant parfaitement pur de toute substance prohibée et connu sous le nom de *demi-vin* et doit être étiqueté comme tel. Enfin, un vin, pur d'ailleurs, qui ne contient que moins de 50 pour cent de moût frais fermenté doit être étiqueté, *vin fabriqué* et la vente de ces vins *demi vin* et *vin fabriqué*, sans étiquettes lisibles et parfaitement en vue est possible des mêmes peines que la fabrication et la vente des vins falsifiés.

Ces dispositions, naturellement, ne s'appliquent pas aux vins médicaux vendus comme tels

PERMIS DE CONSTRUIRE

186.—Quartier St Gabriel, rue Charron, près Wellington. Une maison à 2 étages, 1 logement 15.9 x 44, murs en bois et brique, couverture plate en composition. Propriétaire J. L. Noakes, 21 rue Edimbourg. Coût probable \$1,200.

187.—Quartier Ste Marie, rue Ontario No 888. Une maison à 2 étages, magasin et logement, 23 x 32, murs en bois et brique, couverture plate en ciment Sparham. Propriétaire, Timothy Tracey, 328 Avenue de Lorimier, constructeur Léon Bellefeuille et Pelletier, cout probable \$1,500.

188.—Quartier St Antoine, rue St Antoine, coin St Martin. Une maison à 3 étages, magasin et logement, 20 x 33, murs en brique, couverture plate en composition, ciment et gravier. Propriétaire, S. D. Vallières, 35 Cherrier, Architecte, P. Lortie à fils, constructeur, M. Galerneau. Coût probable \$1,800.

189.—Quartier Hochelaga, rue Duquette, coin Déséry. Une maison à 2 étages, 2 logements, 20 x 25, murs en bois et brique, couverture plate en tôle. Propriétaire, Uldéric Provancher, rue Déséry, charpentier, O. Champoux. Coût probable \$1,200.

LA RECIPROCITE ILLIMITEE

Sur un total d'exportations de \$78,000,000 à \$80,000,000 par année, les produits agricoles que nous exportons aux Etats-Unis ont figuré jusqu'ici pour environ \$10,000,000 en moyenne par année. Le bill McKinley n'affecte que ces produits et il en pourrait diminuer l'exportation peut être de 50 p.c. Réclamer la réciprocité illimitée pour regagner ce marché de \$5,000,000 (dans lequel les exportations de la province de Québec comptent pour environ \$600,000) nous semble au moins imprudent, puisque, pour avoir cette réciprocité, il faudrait d'abord donner aux Etats-Unis un traitement plus favorable que celui que nous accordons à la métropole, ce qui serait une anomalie et une ingratitude.

Il faudrait ensuite laisser à la merci de la concurrence américaine nos industries qui, quoique protégées par un tarif de 20 à 25 p.c. ne font pas, apparemment, de profits énormes et qui ont d'autant plus besoin de protection que la concurrence qu'elles se font entre elles les a forcées de réduire leur prix de vente à la plus petite marge de profit possible.

Les industries américaines ont plus de capitaux et sont mieux outillées que les nôtres; elles sont plus près des matières premières, avantage énorme qui est en train de ruiner presque les filatures du Massachusetts, par la concurrence des filatures des Etats du Sud. Il est hors de doute que les trois quarts au moins de nos manufactures disparaîtraient ou seraient obligées de doubler leurs capitaux pour changer leur outillage.

Le résultat de la réciprocité illimitée serait une perturbation grave dans nos rapports avec la métropole dont nous n'avons pas à nous plaindre au point de vue commercial: une perturbation plus grave encore dans les affaires commerciales et financières: ce serait, même si la réciprocité illimitée devait plus tard nous être avantageuse, une crise commerciale et financière immédiate, dont l'intensité est difficile à calculer.

Mieux vaut donc, à tous les points de vue, essayer d'obtenir une réciprocité partielle; et si elle nous est refusée, chercher à nous créer d'autres débouchés pour nos produits.

D'ailleurs, il est une chose qu'il ne faut pas perdre de vue; c'est que le tarif McKinley, que l'on rend responsable de la crise agricole, paraît ne pas devoir durer bien longtemps. Les élections de novembre ont été une condamnation éclatante de ce tarif; à l'heure où le nouveau congrès se réunira, le mois prochain, la chambre des Représentants sera démocrate par une très forte majorité et le Sénat n'aura qu'une majorité républicaine de trois ou quatre voix. Il est donc fort possible que le prochain congrès abolisse le tarif McKinley; mais il est à peu près certain que, en 1893, ce fameux tarif aura cessé d'exister, par la volonté même du peuple américain.

Ce serait donc, tout au plus, deux ans à attendre, deux récoltes à travailler en vue d'autres marchés que celui des Etats-Unis.